

2. Oui. Le cabinet du ministre accuse réception des plaintes concernant la programmation et les transmet à Radio-Canada pour fin d'enquête et de résolution.

3. Selon la pratique courante, le ministre n'intervient pas dans les décisions administratives que prend Radio-Canada au sujet de sa programmation.

LES STATISTIQUES SUR LES CRIMES

Question n° 2275—M. Greenaway:

1. Du 1^{er} janvier 1979 jusqu'à maintenant, combien de décès dus à des causes non naturelles ont été enregistrés chaque année au Canada et combien de a) suicides, b) meurtres ont été accomplis avec une arme à feu?

2. Pour la même période, combien de viols ont été signalés chaque année au Canada et combien de criminels ont a) subi un procès, b) été incarcérés, c) été libérés sous ou sans cautionnement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada déclare que: 1. Les données sur les décès attribuables aux causes non naturelles sont recueillies dans le cadre de deux programmes statistiques différents: le programme de la statistique de l'état civil qui recueille des renseignements fondés sur les certificats de décès fournis par les secrétaires du registre de la population des provinces et le programme de la statistique de l'homicide qui recueille des données de base fournies par les corps policiers du Canada. Les chiffres des deux programmes diffèrent pour deux raisons: ils sont recueillis à l'aide de deux moyens différents et sont fondés sur des définitions différentes. D'après le programme de la statistique de l'homicide, l'homicide est défini de telle sorte qu'il englobe tous les décès qu'on soupçonne d'avoir été causés par homicide (meurtre, homicide involontaire coupable et infanticide) au Canada, qu'un suspect ait été identifié ou non. Le programme ne tient pas compte des ressortissants du Canada tués dans d'autres pays. Le programme de la statistique de l'état civil ne fait pas état des termes meurtre, homicide involontaire coupable ou infanticide. Les décès sont plutôt classés comme ayant été causés par des blessures infligées par une autre personne avec l'intention de blesser ou de tuer par quelque moyen que ce soit. Les données les plus récentes provenant du programme de la statistique de l'état civil, soit la statistique préliminaire des décès pour 1979, sont les suivantes:

Nombre de décès dus à des causes non naturelles, 16,556 (y figurent les décès causés par les événements, circonstances et conditions du milieu).

Décès dus aux suicides et tentatives de suicide, 3,357.

Décès dus aux suicides et tentatives de suicides par arme à feu, 1,085.

Décès dus aux homicides et tentatives d'homicide, 583 (y figurent les blessures infligées par une autre personne avec l'intention de blesser ou de tuer par quelque moyen que ce soit. Ne comprend pas les blessures résultant de l'intervention de la police ou d'une guerre).

Décès dus aux homicides et tentatives d'homicide résultant de voies de fait à l'aide d'armes à feu, 183.

Les données du programme de la statistique de l'homicide sont les suivantes: en 1979, au Canada, il y a eu 579 affaires d'homicide qui ont fait 631 victimes. 33 p. 100 (207) des homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Parmi ces 207 homicides, 44 p. 100 (91) ont été commis au moyen d'un

rifle; 22 p. 100 (45) au moyen d'un fusil de chasse; 25 p. 100 (52) à l'aide d'une arme de poing; 2 p. 100 (4) au moyen d'un rifle ou fusil de chasse à canon tronqué; et 7 p. 100 (15) à l'aide d'une arme de nature inconnue. Les chiffres correspondants pour 1980 ne sont pas encore parus; cependant selon les chiffres préliminaires pour les neuf premiers mois de 1980, le nombre d'homicides a accusé une baisse de 15 p. 100 par rapport à la même période de 1979. Au cours de la dernière décennie, le pourcentage d'homicides commis à l'aide d'armes à feu est tombé de 47 p. 100 en 1974 à 33 p. 100 en 1979.

2. En 1979, 3,388 viols ont été déclarés à la police ou étaient connus d'elle. La police a jugé près du tiers de ces viols non fondés (c'est-à-dire qu'aucune infraction n'avait été commise); le nombre réel de viols s'établissait donc à 2,291. En raison de la méthode utilisée pour la totalisation statistique des crimes au Canada, il ne s'agit là que de chiffres approximatifs.

a) 1,110 adultes et 42 jeunes ont été inculpés de viol en 1979, et la majorité de ceux-ci ont été traduits en justice, mais on n'en connaît pas le nombre exact.

b) On ne dispose pas de statistiques nationales sur le nombre de personnes incarcérées reconnues coupables de viol, ni sur le nombre de personnes inculpées de viols et libérées sous ou sans cautionnement.

LA TROUSSE DE MODIFICATION—LES BRÛLEURS À L'HUILE

Question n° 2283—M. Herbert:

1. De concert avec l'Association canadienne de normalisation, a-t-on fait l'essai d'une trousse de modification destinée à améliorer l'efficacité des brûleurs à l'huile?

2. A-t-on lancé une campagne de publicité et de promotion pour informer le public au sujet de cette trousse et de ses avantages?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: 1. Oui.

2. Les renseignements relatifs à cette trousse ont été préparés et seront rendus publics en mai en même temps que les renseignements sur le Programme canadien de remplacement du pétrole.

LES COURS DE LANGUE

Question n° 2292—M. Herbert:

Au cours des cinq dernières années, combien le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il consacré à la prestation de cours a) de français à des résidents anglophones du Québec, b) d'anglais à des résidents francophones de toutes les provinces et des territoires, à l'exception du Québec, c) d'anglais ou de français aux immigrants installés au Québec et qui ne parlent pas français ou installés hors du Québec et qui ne parlent pas anglais?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Au cours des cinq dernières années, la Commission a consacré a) \$2,436,804 pour des cours de français à plein temps dans le cas de résidents anglophones du Québec, b) \$2,115,722 pour des cours d'anglais à plein temps destinés aux résidents francophones de toutes les provinces, à l'exception du Québec et c) \$34,759,978 pour des cours de français dispensés aux immigrants installés au Québec et qui ne parlent pas français, et \$45,363,443 pour des cours d'anglais destinés aux immigrants installés dans les autres provinces et territoires et qui ne parlent pas anglais.